



## Motion pour bien vieillir dans le Sud de l'Aisne

Conseil communautaire du 21 février 2022

La prise en charge du vieillissement dans le Sud de l'Aisne est un sujet majeur dont la direction et le financement sont partagés par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, le département de l'Aisne et l'Etablissement Public Médico-Social (EPMS) de l'agglomération de la région de Château-Thierry.

L'EPMS de l'agglomération est né le 1<sup>er</sup> janvier 2020, après la fusion des communautés de communes en 2017 et la création de la Communauté d'agglomération. Issu de la Communauté de communes de Condé en Brie, cet établissement est éclaté depuis sa création en 5 sites : Condé en Brie, Courtemont-Vareennes, Barzy-sur-Marne, Marchais-en-Brie et Trélou-sur-Marne. Confronté à des difficultés de recrutement, l'EPMS a pris la décision de fermer ce dernier site en 2020 et a privilégié la qualité de l'accueil de ses résidents. En 2021, le site de Marchais en Brie a été également fermé.

Conscient de la situation complexe de l'établissement de par sa configuration et sa localisation dans 5 communes, l'EPMS, avec l'ARS et le département, a étudié plusieurs scénarios depuis 2020 afin de transformer certains de ses sites et en consolider d'autres pour maintenir une offre publique de qualité dans ce secteur du territoire.

Un projet de diversification de l'offre médico-social au sein des Ehpad de l'EPMS est alors apparu évident et s'intègre dans un projet plus global pour la prise en charge du vieillissement dans le Sud de l'Aisne et dans celui d'offre de soins du Centre hospitalier.

L'idée de pouvoir déployer de nouveaux accueils dans les structures, -tournées vers des résidences autonomes ou mixtes- et de consolider un site en Ehpad, en concertation avec les autres établissements gérés par le centre hospitalier (Bellevue à Château-Thierry, Charly-sur-Marne, Neuilly-Saint-Front) est alors né, a été validé par le conseil d'administration et proposé aux partenaires en mai 2021.

Ce projet semble incontournable pour maintenir une offre publique de qualité, et un maillage qui garantisse l'action publique territoriale, l'implantation de professionnels de santé dans notre ruralité (pharmacies, médecins et kinés, etc, pour qui nos Ehpad conditionnent souvent l'installation) et une offre multi pôles qui assure la continuité des services en période de pandémie, ce que les derniers mois ont malheureusement démontré.

Ces constats et ces projets sont confortés par le scandale généré par la sortie du livre « Les fossoyeurs » il y a quelques semaines. En effet, l'agglomération de la région de Château-Thierry, qui gère également les services de maintien à domicile (portage de repas, aide et soin infirmier à domicile) a à cœur d'apporter un service qui favorise le maintien et les choix de vie de ses patients. Un accompagnement humain, de proximité avec des établissements dans chaque secteur du territoire et abordable à l'ensemble de ses administrés, loin des fourchettes moyennes des établissements privés lucratifs. Tarifs qui devraient d'ailleurs baisser grâce au projet porté par l'EPMS et sa direction, avec la constitution d'un Ehpad en un seul site, consolidé par le réseau des services à domicile et résidences autonomes.

Or, depuis le mois de septembre 2021, une remise en question de cette présence publique se fait sentir de la part du département de l'Aisne, au profit des lits attribués au secteur privé.

Dans ce contexte, le Conseil communautaire, désireux de préserver le service public de proximité :

- exprime son soutien au projet de l'EPMS de l'agglomération de la région de Château-Thierry,
- affirme son attachement à un maillage d'Ehpads publics de proximité, accessibles aux foyers plus modestes sur l'ensemble de son territoire rural.